



Genève, le 19 mars 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du développement économique

Covid-19: sous l'impulsion de l'Etat, les milieux immobiliers s'engagent à reporter les loyers des entreprises les plus en difficulté

Le Département du développement économique (DDE) et les milieux immobiliers genevois ont signé, ce jeudi 19 mars 2020, un protocole d'accord pour répondre à la crise liée au coronavirus. Les bailleurs genevois, qui ont réagi rapidement, ont accepté d'envisager au cas par cas d'éventuels reports de loyers commerciaux, pour contribuer à diminuer les besoins de trésorerie des entreprises.

Ce jeudi 19 mars 2020, le Département du développement économique (DDE) et les milieux immobiliers du canton s'unissent dans un esprit de solidarité et de bon sens, pour aider les PME genevoises à surmonter la crise du coronavirus. L'Etat de Genève franchit ainsi une étape supplémentaire dans la mise en œuvre du plan de mesures concrètes, visant à pallier les défaillances de trésorerie et à l'épuisement des sources de revenus dont sont victimes les entreprises et les indépendants du canton de Genève.

Aussi, un [protocole d'accord](#) a été signé entre les pouvoirs publics et les milieux immobiliers genevois, afin de contribuer au soulagement des charges fixes des entreprises du canton. "La période que nous traversons est difficile, nous avons toutes et tous le devoir nous adapter, en faisant preuve de solidarité et d'ingéniosité", résume M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du DDE.

Un acte d'intérêt général

L'engagement pris ce jour par l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier (USPI) et la Chambre Genevoise de l'Immobilier (CGI) consiste plus exactement à faire tout son possible pour octroyer un report de loyer aux entreprises et aux indépendants qui en ont le plus besoin, en tenant compte de leur viabilité économique à long terme. Les milieux immobiliers genevois feront également en sorte d'épauler le DDE dans l'aiguillage des locataires commerciaux en difficulté, vers le dispositif de soutien aux entreprises et plus particulièrement la FAE.

Ce cinquième volet du plan d'actions mis en œuvre par le DDE, s'ajoute à l'augmentation du montant des cautionnements de la FAE jusqu'à concurrence de 95 millions de francs, avec l'appui formel des principales banques commerciales de la place genevoise. Il complète la ligne de crédit de 50 millions de francs votée en urgence par le Grand Conseil, pour déployer des avances de liquidités sous forme de prêt sans intérêt, ainsi que la mise en place d'une plateforme numérique visant à répondre au semi-confinement affectant les restaurateurs et l'activation d'un robot logiciel («chatbot», en accès libre) permettant de répondre rapidement et de guider efficacement les PME genevoises ainsi que les indépendants dans leurs démarches de soutien.

Pour tout complément d'information:

*M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, en contactant M. Dejan Nikolic, secrétaire général adjoint,
DDE, T. 079 416 84 10*